SELECTIRENTE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 23.293.888 euros

Siège social:

303 square des Champs Elysées - 91026 EVRY Cedex

RCS EVRY B 414 135 558

POINT SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE SELECTIRENTE

En application des recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, SELECTIRENTE informe ses actionnaires et le marché qu'elle applique d'ores et déjà les principes détaillés par ces recommandations. Elle précise qu'elle n'emploie aucun salarié. Les membres du Directoire, salarié de la Société de Gestion, ne perçoivent aucune rémunération provenant de SELECTIRENTE. Seuls des jetons de présence sont versés du Conseil de Surveillance.

Conformément à la résolution n° 13 de l'Assemblée Générale Mixte du 28 août 2006 et à la délibération du Conseil de Surveillance du 28 juillet 2006, les jetons de présence sont attribués aux membres de son Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Investissement, émanation dudit Conseil, pour un montant de 40.000 € et répartis comme suit :

- Cinq dix-huitièmes pour le Président,
- Deux dix-huitièmes pour le Vice-président,
- Neuf dix-huitièmes à répartir, en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil, entre les membres du Conseil de Surveillance, y compris le Président et le Vice-président,
- Deux dix-huitièmes à répartir en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil, entre les membres du futur Comité d'investissement.

Les sommes ainsi attribuées sont détaillées pour chaque membre dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance, par délibération du 21 novembre 2008, s'est engagé à appliquer les recommandations du MEDEF et de l'AFEP en cas de mise en œuvre des résolutions 10 ou 11 de l'Assemblée Générale Mixte du 28 août 2006 qui autorise le Directoire à procéder, après accord du Conseil de Surveillance, à consentir des options de souscription ou d'achat et des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux.